

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_MOT_30 - Motion Alexandre Berthoud et consorts - « Créer des îlots de fraîcheur pour toutes et tous» Action pour le Climat No 4.

Séance du Grand Conseil du mardi 23 août 2022, point 2.22 de l'ordre du jour

Texte déposé

Les récentes vagues de chaleurs, qui ont touchées notre pays cet été, nous démontrent qu'il est nécessaire d'adapter notre cadre législatif afin de permettre aux habitants de notre canton de mieux se préparer à ces dernières.

Actuellement, le cadre légal en matière de création d'espace ombragé est très restrictif. Si par exemple un propriétaire d'un immeuble locatif souhaite proposer une pergola dans un espace commun, celle-ci ne devra pas être plus grande que 3m x 4m, en vertu de l'art. 68a RLATC al. 2 let. a. Dans le cas contraire, une longue démarche administrative sera nécessaire.

Soucieux d'apporter des solutions concrètes face au réchauffement climatique, les motionnaires proposent de modifier l'art. 103 al. 2 LATC en y ajoutant la lettre suivante :

Art. 103 al. 2 LATC

Ne sont pas soumis à autorisation :

1. les constructions, les démolitions et les installations de minime importance ne servant pas à l'habitation ou à l'activité professionnelle et dont l'utilisation est liée à l'occupation du bâtiment principal ;
2. les aménagements extérieurs, les excavations et les travaux de terrassement de minime importance;
3. les constructions et les installations mises en place pour une durée limitée.
4. **les constructions permettant de créer des îlots de fraîcheur**

Le règlement cantonal mentionne les objets non assujettis à autorisation.

Ainsi tant les locataires que les propriétaires pourront bénéficier d'espaces ombragés de proximité afin de préparer notre Canton à de prochains étés caniculaires. La formulation prévue permettra également de toucher le maximum d'aménagement possible permettant de créer des îlots de fraîcheur innovants. Une telle proposition va également dans le sens de réduire des procédures bureaucratiques inutiles. La délégation législative prévue au Conseil d'Etat en fin d'alinéa permettra de définir la taille des objets non soumis à autorisation, tout en laissant une compétence décisionnelle aux autorités communales.

Conclusion

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Jean-Louis Radice	V'L
Cédric Weissert	UDC
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Nicole Rapin	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Jean-Marc Udriot	PLR
Pierre Kaelin	PLR
Michael Wyssa	PLR
Maurice Neyroud	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Philippe Germain	PLR
Gérard Mojon	PLR
John Desmeules	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Olivier Petermann	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
Georges Zünd	PLR
Jean-Luc Bezençon	PLR
Laurence Cretegy	PLR
Stéphane Jordan	UDC
Blaise Vionnet	V'L
Patrick Simonin	PLR
Fabrice Neyroud	UDC
Charles Monod	PLR

Signataire	Parti
Nicolas Suter	PLR
Florian Despond	PLR
Pierre-François Mottier	PLR
Marion Wahlen	PLR
Daniel Ruch	PLR
Jean-Bernard Chevalley	UDC
Carole Dubois	PLR
Laurence Bassin	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Mathieu Balsiger	PLR
Monique Hofstetter	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Grégory Bovay	PLR
Loïc Bardet	PLR
Florence Gross	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
Jean-Franco Paillard	PLR
Marc Morandi	PLR
Nicolas Bolay	UDC

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('qempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!'));)

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).